

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 9 avril 2024



## LA MAIRIE D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE VA BAISSER SES TAUX D'IMPOSITION POUR COMPENSER LA HAUSSE DES BASES FISCALES

En 2024, l'Etat a choisi d'augmenter les bases fiscales au niveau national. Après une hausse de 7,1% en 2023, c'est une nouvelle hausse de 3,9% qui s'appliquera en 2024. Ces augmentations successives pèsent lourdement sur le budget des ménages et s'ajoutent à l'inflation.

Je proposerai donc ce soir en Conseil Municipal de diminuer les taux communaux et donc les recettes de la commune pour soulager la pression fiscale des Argentacois.

La hausse des bases représenterait pour notre commune une recette supplémentaire de 90 138€. Aussi, nous avons calculé une baisse de nos taux d'imposition qui compense de la manière la plus fidèle cette augmentation.

Les taux proposés sont donc les suivants :

Taxe foncière bâtie : 38,62% (-1,61%)

Taxe foncière non bâties : 76,40% (-3,18%)

Taxe d'habitation : 7,82% (-0,33%)

Cette baisse est envisageable grâce à une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement de la mairie. Malgré l'augmentation des charges pour notre collectivité (augmentation du taux d'indice des salaires, énergie, maintenance des bâtiments...), les décisions prises ces dernières années (isolation des bâtiments, rationalisation des équipements et du personnel, travaux en régie municipale...) permettent aujourd'hui de prendre ces mesures d'ajustement tout en préservant la qualité des services apportés à la population. On fait parfois dans la dentelle mais l'enjeu est primordial ; nous devons tout faire à notre niveau pour limiter la baisse du pouvoir d'achat des Argentacois.

Je souhaite aussi donner un signal fort : l'inflation et les hausses de toutes parts ne sont plus tenables pour les citoyens. Chacun doit prendre ses responsabilités, et dans ce cas, la commune d'Argentat-sur-Dordogne participe à cet effort. Il faut être raisonnable et réaliste quant à ce que nous demandons à nos administrés. On ne peut commenter les difficultés liées à l'inflation et continuer à faire comme si de rien n'était ; ce n'est pas ce que nous ferons.

**Sébastien DUCHAMP**

Maire d'Argentat-sur-Dordogne

Conseiller départemental

### En pratique

L'Etat a voté une inflation de 3,9% des valeurs locatives, c'est-à-dire de la base de l'impôt. Afin que cette hausse ne se répercute pas sur l'avis de taxe foncière des Argentacois, ce sont les taux communaux qui baissent. **Les Argentacois paieront donc autant d'impôts communaux que l'an dernier et ne subiront pas de hausse sur la part communale comme cela devait être le cas.**